

# COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAL MACOT LA PLAGNE

## CONSEIL COMMUNAL MARDI 27 NOVEMBRE 2018

**Présents :** M. Jean-Luc BOCH, maire

Mme Christiane CHARRIÈRE, MM. Patrice MEREL, René ALLAMAND, Gérard MONTILLET, adjoints

Mmes Faienne ASTIER, Patricia BÉRARD, Corine MICHELAS, Marion LIZEROUX, Myriam MONTMAYEUR, MM. Pierre OUGIER, Joël OUGIER SIMONIN conseillers municipaux,

Excusés : Mme Séverine BRUN, adjointe, Mme Evelyne FAGGIANELLI et M. Stefan KOUMANOV, conseillers municipaux

Absents : MM. Laurent ASTIER, Richard BROCHE et Raphaël OUGIER

### 1. ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 DÉCEMBRE 2018

Monsieur le maire fait lecture au conseil communal de l'ordre du jour du conseil municipal du 03 décembre 2018 et désigne les rapporteurs.

Messieurs le maire et René ALLAMAND indiquent qu'une discussion sera nécessaire afin de bien clarifier le calcul et l'octroi des subventions à l'Office du Tourisme (OT). Pour les nouveaux locaux affectés à l'OT (Plagne Centre) des compteurs distincts seront installés (eau, chauffage...).

Concernant la convention de gestion des salles, et l'ajout de l'ouverture et de la fermeture de la salle d'exposition de Plagne Centre, un avenant sera proposé au conseil municipal du 03 décembre, dans l'attente d'un débat budgétaire concernant la subvention à allouer à l'OT pour 2019.

Monsieur le maire informe le conseil communal qu'un avenant négatif sera présenté au prochain conseil municipal de La Plagne Tarentaise concernant les travaux du SDIS (centre de secours) à Plagne Centre

### 2. BÂTIMENT OT PLAGNE CENTRE

Monsieur le maire sollicite le conseil communal afin de connaître son positionnement concernant la prise en charge de l'aménagement des bureaux de l'Office du tourisme (OT) (bureaux/écrans/Postes) pour un montant de 15 000 euros.

Le conseil communal valide l'aménagement du nouvel accueil de l'OT par la commune et le budget présenté.

Les membres du conseil communal échangent sur le budget de l'OT et les orientations 2019, dans le cadre de la préparation budgétaire. Les membres du conseil communal souhaitent des précisions concernant les sommes énoncées, ainsi qu'un bilan de l'utilisation de la subvention versée par la commune historique de Macot pour La Plagne Altitude.

Monsieur le maire informe le conseil communal que suite au départ du directeur de la station, un recrutement a été effectué et un nouveau directeur devrait prendre ses fonctions d'ici les vacances de février. L'intérim devrait être confié à un cadre actuellement en poste à l'OT.

### 3. OUVERTURE PERMANENCE MAIRIE DE PLAGNE CENTRE

Cette permanence de Plagne Centre ne comptabilise plus d'usagers, qui ne sollicitent plus en effet les agents mis en place. Il est donc proposé de ne pas maintenir cette permanence et d'affecter l'agent à d'autres missions.

Le conseil communal approuve la suppression de la permanence de Plagne Centre qui n'a plus aucune utilité.

### 4. POINT SUR LES TRAVAUX

M. Gérard MONTILLET fait un point concernant les travaux en cours et à venir :

- **Eclairage 1800** : des travaux seront réalisés. Mme Corine MICHELAS indique être très satisfaite de cette nouvelle. Les travaux de stationnement seront achevés en 2019 : 150 places seront disponibles cet hiver et 208 en 2019. Le conseil communal souhaite que l'information (Plagne Email) soit envoyée (relancée si besoin aux socioprofessionnels pour les informer de la disponibilité des places gratuites à Plagne 1800 pour les saisonniers).

- **Bains et Spa de La Plagne (Belle Plagne)** : les travaux progressent mais ne sont pas en avance. Le directeur général adjoint des services techniques et urbanisme doit rencontrer M. PATTY (président du groupe Deep nature) le 28 novembre concernant la bonne tenue des délais de livraison. La livraison est prévue le 10 décembre, il est impératif de tenir ces délais. L'étanchéité sur la partie haute est en cours d'achèvement, les finitions sont en cours de réalisation. Les comptes définitifs avec la maîtrise d'œuvre et l'assistance à maîtrise d'ouvrage vont s'avérer complexes car des travaux supplémentaires ont été demandés mais certains dépassements n'ont toujours pas été justifiés, la collectivité attend toujours des explications. De nouveaux recommandés sont en cours d'envoi à l'encontre de l'AMO et de la MOE. Monsieur le maire réaffirme sa volonté de demande de justificatifs pour les dépassements sollicités.

- **Place Perrière** : Quelques soucis avec l'entreprise de plomberie sont à déplorer, cette entreprise n'est pas dans les temps et ne donne pas toute satisfaction. Un prestataire complémentaire a été sollicité afin de garantir une livraison dans les délais. Le plancher de la patinoire a été livré le 27 novembre. De plus certaines bordures ont été retirées car gênantes. La passerelle devrait également être posée. Monsieur Gérard MONTILLET informe le conseil communal que les bilans financiers avec le Maître d'œuvre, et les entreprises vont être difficiles.

Les finitions seront difficiles à tenir en raison des conditions climatiques, et certaines discussions financières vont être complexes et tendues.

Certains entreprises ont été défaillantes et notamment l'étanchéité. Les travaux du Bowling se terminent et l'établissement ouvrira le 21 décembre, le bar le 15 décembre.

- **L'office du tourisme** est quasiment terminé et les aménagements validés ce soir permettront aux salariés d'aménager ces locaux afin de pouvoir s'y installer très rapidement. La salle d'exposition est terminée.

- **Le pont De France** est achevé, la commune ne paiera que 73 000 euros sur les 100 000 prévus et budgétés.

- **La réception des locaux de Plagne Centre** (médecins, kinés, et police municipale) a été effectuée, ainsi que celle du parking couvert (52 places aux lodges). Monsieur Gérard MONTILLET rappelle qu'une salle dédiée au PC de crise est installée à côté des locaux du centre de secours en montagne.

## 5. POINT SUR LA SÉCURITÉ/L'URBANISME/LE FONCIER

-**Ambulances** : Monsieur Patrice MEREL informe le conseil communal que les points de chargement des blessés à Plagne Centre ont dû être repensés et il a fallu créer un tarif spécifique à 125 euros pour l'évacuation des patients. En termes d'efficacité d'intervention, AMS était basé à Bellecote à côté de l'office de tourisme, il est donc proposé de les installer à Plagne Centre dans les anciens bureaux de la Police Municipale.

-**Résidence Les Mélézes** : en face de l'école de Macot, commercialisé par Via Promotion. Un bornage contradictoire est prévu très prochainement, avec un accès prévu à l'arrière du bâtiment, (accès obligatoire car au cours du mandat précédent une délibération a été prise pour déclasser le chemin de la scierie, dans le cadre de l'enquête publique réalisée en 2011). La livraison est prévue en 2019.

- **Projet maisons chef-lieu** : Concernant les maisons réalisées route de la remise, les travaux devraient débuter prochainement, les acquéreurs attendent le démarrage des travaux.

-Monsieur Patrice MEREL souhaite faire un point sur le service urbanisme/foncier, et informe le conseil communal que les dossiers relatifs au foncier sont extrêmement nombreux et lourds à gérer (200 dossiers en souffrance récupérés des 4 communes historiques). De plus aujourd'hui, tous les projets pâtissent d'un manque d'anticipation des questions foncières, ce qui demande beaucoup de temps et des compétences particulières. Ce manque d'effectif pénalise certains projets qui en souffrent et notamment les projets importants et complexes pour la collectivité, qui bien souvent sont « noyés » dans tous les dossiers du quotidien et les demandes des particuliers. Monsieur Patrice MEREL informe le conseil communal que la prochaine commission Ressources Humaines a inscrit à l'ordre du jour un point concernant la création d'un poste dédié au Foncier. Monsieur Patrice Merel insiste sur la charge et même la surcharge de la directrice du pôle urbanisme qui est obligée de traiter des dossiers dont elle ne devrait pas être chargée pour absorber le retard accumulé. Monsieur le maire insiste sur le fait que la plupart de ces dossiers sont hérités de l'historique de chaque commune, et qu'il est demandé aujourd'hui de régler ce passif en plus de la prise en charge des nouveaux dossiers ; par ailleurs, il est important de préciser que toute création de poste va augmenter les dépenses de fonctionnement, et notamment le poste de la masse salariale. Monsieur le maire souhaite que tout le monde soit bien conscient de cela.

M Joël OUGIER SIMONIN confirme qu'effectivement il n'est pas logique que ce soit la directrice du service qui soit obligée de laisser un dossier important et épineux en cours pour répondre à un administré qui pourrait être renseigné pour une question foncière par un agent dédié à ces questions et disponible pour les administrés. Mme Patricia BÉRARD insiste sur la présentation à faire au conseil municipal afin de justifier cette augmentation.

Monsieur Gérard MONTILLET ajoute que pour les services techniques 5 saisonniers ont été recrutés en plus cet hiver en raison notamment des nouveaux aménagements et bâtiments créés.

Un bilan sera effectué en fin de saison pour évaluer la pérennité, ou pas de ces postes saisonniers pour l'hiver prochain.

M. Joël OUGIER SIMONIN indique qu'effectivement les besoins de la collectivité augmentent, et notamment en raison des nouveaux bâtiments créés, mais également en raison de la taille de la commune, et qu'il est donc, selon

lui, normal et logique de prévoir des effectifs en plus pour répondre aux demandes des administrés.

## 6. RÔDEURS DANS MACOT

Monsieur le maire informe le conseil communal que des cambriolages sont à déplorer sur le village en ce moment sur les créneaux 17/20H. Monsieur Patrice MEREL informe le conseil communal qu'un message a été communiqué sur Facebook, et que ce message sera relayé dans le Dauphiné Libéré, afin d'informer les habitants qu'ils doivent appeler la gendarmerie ou qu'ils peuvent contacter les référents de la participation citoyenne s'ils constatent des événements ou comportements inhabituels ou anormaux.

Mme Marion LIZEROUX informe le conseil communal qu'elle a été approchée samedi par deux personnes qui prétendaient chercher une connaissance sur la commune, l'attitude de ces personnes lui a paru très suspecte.

Monsieur le maire incite chacune et chacun à faire preuve de la plus grande vigilance, et à prévenir les forces de l'ordre face à toute attitude ou comportement inhabituels.

## 7. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le maire informe le conseil communal que monsieur le Sous-Préfet sera présent à la communauté de commune demain 28/11 afin de se présenter aux élus du territoire.

Mme Christiane CHARRIÈRE souhaite informer le conseil communal qu'un questionnaire avait été transmis aux parents afin de connaître les besoins des familles pour le mercredi. Sur 89 familles interrogées, 16 ont répondu :

- 8 non intéressées
  - 6 intéressées occasionnellement
  - 2 intéressées pour l'ensemble des mercredis de la saison
- Au vu des réponses, la décision a été prise de ne pas ouvrir de garderie cet hiver.

Mme Patricia BÉRARD demande l'avis au conseil communal concernant la pose d'un conteneur pour l'animation de Noël, ce conteneur n'est pas esthétique. L'hiver dernier, il était installé sur la place du chaudron, mais les prévisions d'enneigement de cet hiver incitent à installer ce conteneur sur la nouvelle place perrière. Le conseil communal propose de l'installer sur la dalle de la piscine de Plagne Centre

Madame Marion LIZEROUX informe le conseil communal qu'elle a, avec Madame Christiane CHARRIÈRE, rencontré monsieur Lucien SPIGARELLI Adjoint à Aime La Plagne. Il a été décidé que les deux communes recevront les associations ensemble afin d'harmoniser l'octroi des subventions.